

Dioxine : le juge d'Albertville refuse la demande de dépaysement du dossier

La juge d'instruction d'Albertville – Hélène Lastera – chargée du dossier de la pollution à la dioxine associée à une usine d'incinération de déchets de Gilly-sur-Isère en 2001, a notifié le 20 avril aux familles et associations plaignantes son refus de voir l'affaire dépaycée à Marseille. La demande de dessaisissement avait été formulée le 22 mars par le procureur d'Albertville, Henri-Michel Perret, en se référant à la loi dite « Perben » et aux deux juridictions spécialisées dans le domaine de la santé (Paris et Marseille) qu'elle avait créée. « *Si nous le traitons ici, ce dossier va submerger les moyens de mon tribunal et l'instruction va durer des années alors que si le dossier part à Marseille, il sera confié à des juges spécialisés et tout ira beaucoup plus vite* », avait-il expliqué. Cette décision avait soulevé la réprobation du barreau d'avocats d'Albertville, de plusieurs syndicats et organisations de défense des victimes, et de la section régionale du Syndicat de la magistrature. Ces derniers s'étaient étonnés de cette demande alors que l'instruction, menée depuis trois ans, arrive à son terme. La CFDT, la Confédération paysanne et trois organisations de défense des victimes avaient refusé « ce dessaisissement qui permettrait à terme d'enterrer purement et simplement ce dossier majeur ».

NOUVELLES VALORISATIONS

Compostage agricole

Les agriculteurs composteurs lancent une charte des bonnes pratiques

L'association des agriculteurs composteurs a lancé le 14 avril une charte des bonnes pratiques, pour accroître la part de marché du compostage agricole, face au compostage industriel.

Pour l'instant, l'essentiel du compostage des biodéchets est assuré par des grands groupes. Environ 4,5 millions de tonnes de biodéchets sont compostés par an en France. Sur ce tonnage, le compostage effectué par les agriculteurs représente 200 000 tonnes, a indiqué l'Association des agriculteurs composteurs le 14 avril lors d'une rencontre organisée par l'association Trame (qui rassemble plusieurs réseaux associatifs de développement agricole). Le compostage agricole est pratiqué sur 21 des 700 plates-formes que compte le compostage français. Lucien Gerbier, président de l'association, estime qu'il y a place pour 3 à 4 agriculteurs composteurs par département.

Parmi les biodéchets, citons les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, mauvaises herbes, élagage d'arbustes), les boues de station d'épuration, la fraction fermentescible des ordures ménagères, les effluents d'élevage, les déchets de l'industrie agroalimentaire végétale.

Une nouvelle diversification

Les agriculteurs composteurs sont en même temps utilisateurs de compost comme engrais organique, un marché en plein essor du fait du développement des pratiques culturales moins énergivores et s'adressant davantage aux ressources locales. Étant en même temps utilisateurs, les agriculteurs sont particulièrement sensibles à la qualité des composts. Il y a dix ans, les industriels compostaient des ordures ménagères en laissant des résidus de plastiques, a indiqué Lucien Gerbier. « *Je préfère perdre un marché plutôt que de souiller mes sols !* », s'est exclamé Francis Tardieu, agriculteur près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Une concurrence s'engage entre industriels et agriculteurs. Les industriels ont fait des progrès, notamment du fait d'une norme Afnor (norme n°44-051, « amendements organiques ») qui introduit le compost dans les circuits commerciaux.

Pour les agriculteurs, le compostage est une nouvelle diversification, une nouvelle source d'approvisionnement en engrais, qui leur donne un poids économique supplémentaire quand ils négocient des achats d'engrais avec l'industrie chimique.

La charte ne porte pas seulement sur les produits, mais aussi sur les process.

Les collectivités locales ne peuvent que se réjouir de cette concurrence des acteurs voulant traiter leurs déchets. Les agriculteurs composteurs ont l'avantage d'être situés à proximité des gisements de biodéchets. « *Les élus sont sensibles au fait que nous sommes disponibles 24 heures sur 24* », a ajouté Francis Tardieu.

(MN)

Éthanol

Le projet Cristanol en place pour une première tranche de 280 000 tonnes

À quelques semaines des résultats de l'appel d'offres lancé par le gouvernement, le projet Cristanol se positionne pour une première tranche de 280 000 tonnes de bio-éthanol, ont indiqué ses dirigeants lors d'une réunion de présentation le 19 avril à Châlons-en-Champagne.

Le projet Cristanol de production d'éthanol à Bazancourt dans la Marne, porté par le deuxième sucrier français Cristal Union, le premier collecteur de grains Champagne Céréales et le glucosier Chamtor, est prêt à lancer une première tranche de 280 000 tonnes de production d'éthanol par an à partir de 2007. Déjà 16 coopératives céréalières et quatre groupes betteraviers sont partenaires du projet. « *Le démarrage de l'investissement (180 millions d'euros) n'attend plus que l'agrément des pouvoirs publics, annoncé pour la deuxième quinzaine de mai* », a indiqué Daniel Collard, président de Cristal Union. Les résultats de l'appel d'offres permettront de connaître la répartition des attributions par usine des tonnages agréés par le gouvernement, chaque tonnage donnant droit à l'exonération d'une partie des taxes pétrolières.

Une préparation de longue date

Le projet Cristanol a été préparé de longue date. Il est déjà prêt sur le plan administratif, les achats de terrains ayant été réalisés de 2002 à 2005. Sur le plan financier, l'investissement est organisé à partir des fonds propres des partenaires et avec le concours de leurs banquiers, a assuré M. Collard. Sur le plan industriel, le site est prévu à Bazancourt-Betheniville (Marne), où se trouvent déjà une sucrerie de Cristal Union et une glucoserie de Chamtor, plus un centre de recherche d'ARD (Agro-industrie recherches et développements). Mais le projet a surtout été préparé sur le plan technologique par cinq années de travail.

La première pierre devrait être posée au deuxième semestre 2005, après l'enquête publique. Mais pour que celle-ci démarre, il faut les agréments. Les responsables de Cristanol attendent avant tout du gouvernement le signe d'une volonté publique de soutenir ce projet. Comme ce projet prévoit des extensions industrielles, il nécessite un feu vert du gouvernement en mai 2005, pour au moins 200 000 tonnes produites annuellement à partir de 2007 (la taille critique pour la rentabilité d'une usine d'éthanol capable de soutenir la compétition avec le Brésil et avec les États-Unis), mais aussi l'assurance d'agréments ultérieurs. « *Nous attendons une double annonce du gouvernement : les agréments en mai prochain et l'assurance de volumes pour l'après-2007* », a ajouté Pascal Prot, président de Champagne Céréales, rappelant que parmi les partenaires du pro-